

BRM 600 de Brocéliande en Armorique
Les 03 et 04 juin 2023
Qualificatif pour le Paris-Brest-Paris 2023

REGLEMENT

Inscription : 6 € licenciés FFCT - 9 € non licenciés et autres fédérations

Les inscriptions se feront à partir de 4 h 00. Le départ est fixé le 03 juin entre 5 h 00 et 6 h 00 à la salle Théodore Botrel, rue du Révérend Père Janvier à Saint-Méen-le-Grand (35)

Ce parcours est proposé en une ou deux étapes. L'une, de 344 km conduisant vers le pied du Roc'h Trévezel sur les routes du PBP et l'autre, de 264 km vers Dinan et Fougères avec un retour par le Pays de Brocéliande. Le retour doit se faire avant 21 h 00 le dimanche 04 juin à la salle Théodore Botrel.

Les départs sont échelonnés, il n'y a pas de classement à l'arrivée. Ce n'est pas une compétition. La randonnée figure au calendrier fédéral et est officialisée par l'Audax Club Parisien.

Les cartes de route doivent être validées à : **Saint-Méen-le-Grand, Corlay, Huelgoat, Guerlesquin, Quintin, Saint-Méen-le-Grand, Pleudihen sur Rance, Maen-Roch (Saint Brice en Coglès), Bécherel, La Chapelle Bouëxic, Saint-Méen-le-Grand.**

Les participants s'engagent à avoir une condition physique suffisante pour effectuer le parcours et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité. Les participants doivent se considérer en randonnée personnelle, Ils s'engagent à respecter le Code de la Route, notamment l'article R431-7, à prendre toute disposition concernant leur propre sécurité et celle des autres usagers de la route, à respecter la nature et l'environnement. Les mineurs sont accompagnés ou dûment autorisés par un parent (ou responsable légal). Chaque participant devra obligatoirement posséder une assurance « responsabilité civile ». Le port du casque est vivement conseillé pour tous. Il est obligatoire pour les mineurs, Il est rappelé aux participants que porter un baudrier réfléchissant renforce leur sécurité, à la levée du jour et à la tombée de la nuit. Avant le retrait des documents de route, les éclairages avant et arrière et leur fonctionnement seront vérifiés. En cas d'accident, les organisateurs déclinent toute responsabilité.

Pour ceux qui souhaitent réaliser ce brevet en deux étapes, des couchages seront mis à la disposition des randonneurs (dans les conditions d'un PBP). Il sera possible de se restaurer entre les deux étapes, uniquement sur réservation à l'inscription.

A l'issue de ce brevet, casse-croûte et boisson seront offerts à tous les participants.

Attention, pour les contrôles de nuit en l'absence de témoins, il est proposé à chaque randonneur de réaliser un selfie devant le panneau de la commune concernée. Il est également possible de retirer de l'argent à un distributeur, le reçu du retrait faisant foi.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation ou de modifier le parcours si les circonstances l'exigent.

Dans le cas d'abandon, prévenir impérativement ce numéro : 06-08-78-60-73

Numéros d'urgence : Samu : 15 – Gendarmerie : 17 – Pompiers : 18 ou 112

Contact : guy.legallais@wanadoo.fr

